

Procès verbal de réunion du 26 novembre 2024

Nombre de Délégués

En exercice : 16

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mil vingt quatre, le vingt six novembre, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil à la mairie de Saint Martin d'Auxigny sous la présidence de Mme NOUBLANCHE Chrystelle, Présidente

Date de convocation : 14 novembre 2024

Présents : Mmes DE BENGY Germaine - LAUGERAT Yolaine - VERDIER Marie-Christine - PETITJEAN Florence - VALLENET Emeline - NOUBLANCHE Chrystelle

Mrs AUBRY Didier - DUBOIS Philippe - PERDU Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CORMIER Audrey à Mr AUBRY Didier - Mme BIGRAT Emilie à Mme PETITJEAN Florence

Absentes et excusées : - Mmes HENG Céline - BARON Valentine - MOUTAT Isabelle - LEBOEUF Christine - BERNIER Laëtitia

Secrétaire de séance : Mme VALLENET Emeline

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 20 juin 2024
- La rentrée scolaire 2024 et ses difficultés
- Bilan financier de l'année 2024 et participation financière des communes
- Avis sur le montant de la prime CIA (complément indemnitaire annuel)
- Questions diverses

Début de la séance à 18h30

Approbation PV du Comité Syndical du 21 juin 2024 à 18h30 : est adopté à l'unanimité

La rentrée scolaire 2024 et ses difficultés

La Présidente informe que, suite au nouveau logiciel Pegase3 concernant les inscriptions scolaires, la secrétaire n'a pas rencontré de problématique et qu'elle n'a pas effectué d'heures supplémentaires contrairement aux années passées.

Allogny : Suite à la suppression du circuit scolaire au profit de la ligne régulière 190, la commune et les parents n'ont pas été informés de ce changement. Le maire a demandé à la Région de modifier les horaires de la LR190 afin que les étudiants partent plus tard le matin. Malgré cette évolution, le chauffeur n'a pas été informé du changement d'horaire cela a occasionné des mécontentements.

Il ya eu un problème de communication entre la Région, le transporteur et les chauffeurs.

St Eloy de Gy : Une famille habitant Allogny a fait une demande de dérogation pour leurs 2 enfants afin de prendre le transport de l'école primaire. Celle-ci s'est vue refuser un des deux transports. Elle voulait récupérer les 2 enfants à Bourgneuf. La Région n'a pas accepté cette demande car le transport n'est pas fait pour rejoindre son frère ou sa sœur à une autre école mais pour rejoindre directement sa classe.

Soulangis : RAS

- La Présidente informe que l'on a reçu plusieurs demandes pour la création de l'arrêt « Le Bois de Vèves » concernant le bus des lycéens. La Région a émis un avis défavorable malgré l'accord du SITS.

- Concernant la demande pour que les lycéens prennent le bus des collégiens, un accord entre la Présidente et Mr FOURNIE a été trouvé pour cette année. Un courrier de la Région, cosigné des deux élus, est en cours d'élaboration afin d'avertir les familles.

Vasselay : Une demande de dérogation a été refusée pour l'année 2024/2025, la famille ne comprend pas ce refus car celle-ci avait été accordée l'année dernière. Il lui a été expliqué que lorsqu'un avis était favorable une année, ne l'était pas l'année suivante. Suite à l'insistance de la famille auprès du SITS et de la commune, la Région lui a envoyé un courrier explicite.

Pigny : RAS

ST MARTIN D'AUXIGNY : La demande des parents pour la création du point d'arrêt « Les Arpents » a été refusée par la Région car celui-ci est situé à 750 mètres de l'arrêt « La Rose ». Conformément au règlement des transports scolaires, l'inter distance entre deux points d'arrêts doit être à minima de deux kilomètres. Mr PERDU Christian précise que la Région considère que les enfants grandissants peuvent parcourir un trajet à pied plus long.

Bilan financier de l'année 2024 et participation financière des communes

La Présidente informe qu'au 30/11/2024, nous avons autant de dépenses que de recettes, il y aura un déficit d'environ 2600€ soit le même que l'année dernière. Il manque 2,80€ par élève afin d'équilibrer les comptes.

Suite à une réunion avec la Région, Mr FOURNIE a annoncé :

- En 2026, la Région allait avoir une baisse de 30% de subvention de l'Etat pour son budget de fonctionnement.
- Dans le Cher, selon l'INSEE, la démographie a baissé et il y a de moins en moins d'enfants scolarisés.
- L'Education Nationale compte fermer l'aquivalent de 30 écoles primaires dans le Cher d'ici 2027 et que la création de RPI va être privilégiée.
- M. FOURNIE envisage de faire payer les demandes dérogatoires pour les écoles hors secteurs.
- Pour 2025, la Région va verser une subvention de 12€ par élève inscrit aux syndicats de transport mais que pour 2026 ce montant reste incertain.
- L' élu rappelle que les familles payent 25€ de frais de gestion et que le transport est gratuit. Cela a un coût pour la Région de 1100€ par élève transporté. Les parents semblent ne pas s'en rendre compte quand ils font des cartes pour un usage très rare voire pas du tout.

En prenant en compte les informations de Mr FOURNIE, la Présidente propose de revoir le budget afin d'équilibrer celui-ci en augmentant de 3€ par élève la participation des communes soit 11,50€ pour 2025. Elle informe l'assemblée que nous ne sommes pas cher par rapport à certains autres syndicats (Rians 29,10€ par élève, Achères 1,15€ par habitant, Preuilly 15€ par élève).

Cette décision sera à prendre lors de la réunion du budget 2025. Les élus réagissent en disant que les communes ne peuvent plus supporter toutes les augmentations.

Avis sur le montant de la prime CIA (complément indemnitaire annuel)

Au vu des comptes 2024, la Présidente propose de ne pas augmenter la prime CIA et de garder le même montant que l'année 2023 soit 300€.

Les délégués acceptent d'octroyer une somme de 300€ pour l'année 2024 à Mme AUMERCIER.

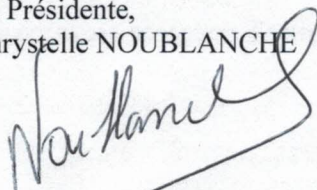
Questions diverses

La Présidente informe l'assemblée que la participation employeur à la Prévoyance devient obligatoire à partir du 01/01/2025 pour un montant de 7€ brut par mois. En 2023, le syndicat avait délibéré pour un montant de 5€ brut par mois. Donc, le SITS doit constituer un dossier pour le CDG18 afin que celui-ci passe au Comité Social Territorial pour avis et ensuite délibérer pour l'augmentation de la participation employeur. Délibération qui sera votée au prochain comité.

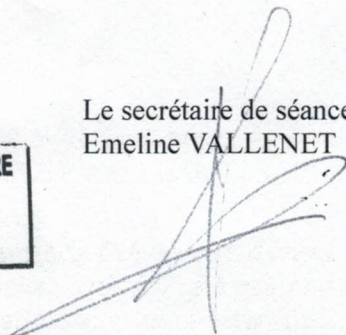
La date du prochain comité syndical sera communiquée ultérieurement.

Clôture de la séance à 19h40

La Présidente,
Chrystelle NOUBLANCHE



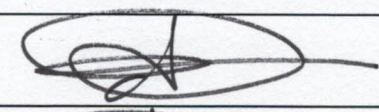
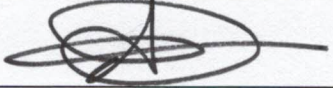
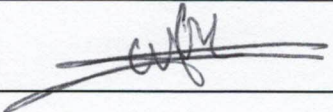
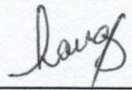
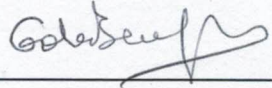
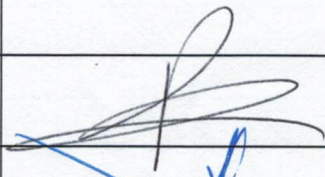
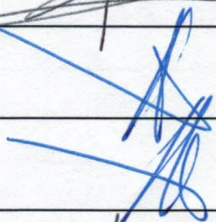
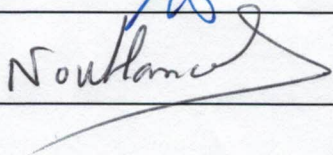
Le secrétaire de séance,
Emeline VALLENET



Diffusion sur le site internet du syndicat le : 04/04/2025

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 26 NOVEMBRE 2024 à 18h30

FEUILLE D'EMARGEMENT

COMMUNES	DELEGUES	Prst	Abst	POUVOIR A	Emargement
ALLOGNY	Audrey CORMIER		X	Didier AUBRY	
	Didier AUBRY	X			
PIGNY	Philippe DUBOIS	X			
	Céline HENG		X		
ST ELOY DE GY	Yolaine LAUGERAT	X			
	Germaine DE BENGY	X			
ST GEORGES S/MOULON	Isabelle MOUTAT		X		
	Valentine BARON		X		
ST MARTIN D'AUXIGNY	Marie-Christine VERDIER	X			
	Christian PERDU	X			
SOULANGIS	Christine LEBOEUF		X		
	Emeline VALLENET	X			
VASSELAY	Emilie BIGRAT		X	Florence PETITJEAN	
	Florence PETITJEAN	X			
VIGNOUX S/LES AIX	Chrystelle NOUBLANCHE	X			
	Laëtitia BERNIER		X		

La signature de ce document par les membres présents interviendra en début de la prochaine séance du Conseil Syndical pour valoir approbation de la rédaction de ce procès-verbal